

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le six juillet à 20 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Hautot-Saint-Sulpice sous la présidence de Vincent LEMETTAIS, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs REVERT Rémi, AUZOU Patricia, CAHARD Ghislaine, GROUT Stéphanie, HORCHOLLE Patrice, BLONDEL Virginie, BARBULEE Catherine, ROUX François, GUEDON Lionel, Madame PAGE Lydia, GREPIER Michel.

Absents excusés : Monsieur LEHMAN Franck et PICARD Jean-Baptiste.

Absents :

Mme AUZOU Patricia est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

1 - Recensement de la population 2016 : désignation d'un coordonnateur communal

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2016 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Patricia VOUIN, comme coordonnateur de l'enquête de recensement de la population.

2 - Bons scolaires 2015/2016

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité accorde aux élèves du secondaire un bon scolaire d'une valeur de 30 €. Les élèves de plus de 16 ans devront présenter un certificat de scolarité en mairie pour bénéficier de cette aide. L'âge limite est de 17 ans au 31/12/2015.

Ces bons pour l'achat de fournitures scolaires seront à retirer à la mairie à compter du 16 juillet 2015 et devront être présentés au magasin « Le Pupitre » de Doudeville, Intermarché ou le Centre Leclerc à Yvetot.

3 - C.C.R.Y : Transfert de la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-5, L 5211-17 et L 5216-4-1,

Vu les dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014,

Vu les dispositions de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009,

Vu les dispositions de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010,

Vu les dispositions de la loi relative à la simplification de la vie des entreprises du 21 décembre 2014,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants,

Considérant que la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va permettre de renforcer le projet de territoire de l'intercommunalité,
Considérant le rapport de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot,
Considérant que les communes membres de la CCRY doivent se prononcer sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot à compter du 1^{er} novembre 2015.

4 - Préfecture - SIRACED PC : Désignation d'un correspondant « intempéries » et d'un suppléant

Vu la demande d'ERDF aux communes afin de désigner un correspondant intempéries ERDF ; ces missions consisteraient :

- à recenser les dégâts par le correspondant et de compléter une fiche diagnostic, +
- à transmettre les fiches diagnostic à ERDF ou joindre la cellule de crise,
- à accompagner et/ou orienter les équipes d'intervention en relation avec la cellule de crise.

La formation des correspondants sera assurée par ERDF et une mallette « gestion de crise » leur sera fournie (fiches diagnostic, plan des réseaux...).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité, de nommer :

- Un correspondant « intempéries » : Monsieur Vincent LEMETTAIS, Maire d'Hautot-Saint-Sulpice, domicilié à Hautot-Saint-Sulpice - 309 route du Petit Tot,
- Un suppléant : Monsieur Rémi REVERT, 1^{er} adjoint au Maire d'Hautot-Saint-Sulpice - 56 Allée de la Mairie.

5 - Département 76 - Aide Départementale aux Jeunes 76

Vu la demande de Monsieur Pascal MARTIN, Président du Département de Seine-Maritime en date du 24 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2015.

Le montant de la participation 2015 s'élève à 147.89 € (643 habitants x 0.23 €). Il sera imputé au chapitre 65 du budget communal 2015.

5 - Comptes rendus des diverses commissions

Néant

6 - Questions diverses

Brevet de secourisme : 12h de formation seront proposées à Mesdames Bertin et Biard si possibilité.

Travaux « rue de l'Orée des Bois » : les travaux restent en attente tant que les travaux ERDF ne sont pas programmés.

Travaux de réhabilitation de la mare du Petit Tot : le conseil municipal mandate Monsieur le Maire afin de prendre rendez-vous auprès du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent pour obtenir des conseils administratifs et financiers sur ce projet.

Plan de formation du personnel administratif : le conseil municipal donne son accord pour le personnel administratif participe à la formation « Secrétaire de Mairie » par la Société Caux Formatique.

Le concert organisé par l'Association des Cousins du Nouveau Monde aura le 25 septembre prochain à 20h30.